



Lille, le 1<sup>er</sup> juillet 2016

## Communiqué de presse

### L'ÉTAT ET LA RÉGION S'ENGAGENT POUR L'EMPLOI ET PRÉSENTENT LES NOUVELLES MISSIONS DU SERVICE PUBLIC POUR L'EMPLOI LOCAL



Michel Lalande, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord et Xavier Bertrand, président du conseil régional Hauts-de-France, ont présenté, en sous-préfecture de Douai, ce vendredi 1<sup>er</sup> juillet, la nouvelle organisation du service public pour l'emploi local (SPEL) à l'occasion d'une réunion de lancement régionale.

Créé il y a 30 ans, le SPEL a pour mission historique de déployer, au plan territorial, l'action de l'État en matière d'emploi et de veiller à la bonne articulation de l'offre de service des partenaires en présence. Le renforcement de la décentralisation, notamment la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, confie aux régions de nouvelles et importantes responsabilités et permet une montée en gamme des intercommunalités. Elle implique, fort logiquement, des changements dans la conduite des politiques régionales en faveur des publics à la recherche d'un emploi. Elle crée, en effet, les conditions d'un partenariat non seulement renforcé mais aussi élargi à tous les acteurs concernés.

En Hauts-de-France, Nord – Pas-de-Calais Picardie, le partenariat entre l'État et la Région est une réalité ancienne. Aujourd'hui, le préfet de la région et le président du conseil régional ont décidé conjointement d'agir au plus près des territoires, en rénovant le SPEL. Ils créent un partenariat fondé sur une ambition régionale coordonnée des politiques de l'emploi, de l'orientation et de la formation. Dans chaque arrondissement, un SPEL, co-piloté désormais par un binôme sous-préfet(ète) - conseiller(ère) régional(e) se réunira une fois par mois « *pour être plus réactif, plus efficace et plus pertinent au service des demandeurs d'emplois et des entreprises* ».

Il s'agit notamment de faire évoluer l'offre de formation et l'orientation des publics pour renforcer la compétence des salariés et pour s'adapter à l'émergence des métiers nouveaux. A ce titre, l'État, la Région et Pôle emploi sont mobilisés autour du « plan 500 000 formations » financé conjointement à hauteur de 372 millions d'euros. Les partenaires ont confié au comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) cette mission stratégique.

#### Les services publics pour l'emploi local rénovés

Missions	p. 2
Organisation	p. 3
Composition indicative	p. 3

### Missions

Les services publics pour l'emploi local (SPEL) ont vocation à devenir les lieux de construction de réponses coordonnées et adaptées aux problématiques des demandeurs d'emploi et des entreprises. Ils assurent le suivi et la coordination des principales politiques de l'emploi et de la formation sur le périmètre de leur territoire.

#### Leurs principales missions consistent à :

- Mobiliser et animer un réseau d'acteurs locaux
- Veiller à la bonne articulation de l'offre de services des acteurs locaux du SPEL
- Identifier les besoins du territoire en matière d'emploi et de formation
- Apporter une réponse adaptée aux besoins et aux difficultés des entreprises
- Soutenir la mise en œuvre de projets territoriaux
- Apporter un appui au montage de projets européens
- Identifier les problématiques spécifiques au territoire
- Veiller à la diffusion de l'information sur les métiers, notamment auprès des publics jeunes

#### Ces missions s'organisent autour du suivi territorialisé des politiques publiques

##### En matière d'emploi

- Analyser les données locales du marché du travail : principales caractéristiques de la demande et de l'offre d'emploi locales
- Définir et mettre en place des actions en direction des publics cibles, et notamment les jeunes
- Mettre en œuvre les contrats aidés (contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats initiative emploi, emplois d'avenir, contrats en alternance)
- Suivre la mise en œuvre locale des dispositifs d'insertion : Garantie jeunes, Initiative européenne pour la jeunesse, Insertion par l'activité économique, Parrainage pour l'emploi...
- Renforcer l'orientation vers les métiers qui recrutent
- Accompagner les projets de recrutement des entreprises
- Apporter un appui aux entreprises en difficulté

##### En matière de formation professionnelle

- Adapter l'offre de formation des publics
- Suivre le déploiement local du plan « 500 000 formations supplémentaires »
- Promouvoir et développer l'apprentissage

De plus, le SPEL a vocation à cibler deux ou trois enjeux spécifiques au territoire et à piloter les projets y répondant (projets d'implantation d'entreprises, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale, de structuration RH dans les petites et moyennes entreprises, de développement de filières, de lutte contre l'illettrisme...).

Il a également pour mission de capter les signaux faibles de certaines entreprises dont la situation mérite l'attention particulière des services de l'État et du conseil régional et une réponse adaptée aux difficultés qu'elles rencontrent.

## Organisation

L'État et le conseil régional ont choisi un pilotage resserré autour du sous-préfet d'arrondissement, du conseiller régional, de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ainsi que des services techniques du conseil régional pour tenir compte de la diversité des sujets pilotés et des acteurs intervenant dans le cadre des SPEL.

Ce cadre de pilotage restreint définit les priorités, cible les enjeux par territoire, assure un suivi d'ensemble et évalue les actions mises en place. Il peut également mettre en place des groupes de travail thématiques dans un cercle plus large associant les acteurs locaux concernés.

- Un SPEL dans chacun des 26 arrondissements (5 dans l'Aisne, 4 dans l'Oise, 4 dans la Somme, 6 dans le Nord et 7 dans le Pas-de-Calais)
- Animé conjointement par le (la) sous-préfet(ète) et le (la) conseiller(ère) régional(e) désigné(e) par le président du conseil régional
- Réuni une fois par mois.

### Co-pilotage sous-préfets - conseillers régionaux

#### **Nord :**

Avesnes-sur-Helpe :	Virginie Klès et Marie-Sophie Lesne
Cambrai :	Thierry Hégay et Serge Siméon
Dunkerque :	Éric Étienne et Franck Dhersin
Douai :	Jacques Destouches et Frédéric Nihous
Lille :	Gilles Barsacq et Karine Charbonnier - Gérald Darmanin
Valenciennes :	Thierry Devimeux et Valérie Létard

#### **Aisne**

Château-Thierry :	Ronan Leautic et Dominique Moyse
Soissons :	Laurent Olivier et Olivier Engrand
Laon :	Perrine Barré et Christophe Coulon
Saint-Quentin :	Jean-Jacques Boyer et Monique Ryo
Vervins :	Dominique Babski et Isabelle Ittelet

#### **Oise**

Beauvais :	Blaise Gourtay et Alexis Mancel
Clermont :	Paul Coulon et Anne-Sophie Fontaine
Compiègne :	Ghyslain Chatel et Michel Foubert
Senlis :	Francis Cloris et Manoëlle Martin

#### **Pas-de-Calais**

Arras :	Marc Del Grande et Philippe Rapeneau
Béthune :	Nicolas Honoré et Amel Gacquerre
Boulogne-sur-Mer :	Philippe Dieudonné et Paulette Juilien-Peuvion
Calais :	Vincent Berton et Emmanuel Agius
Lens :	Elodie Degiovanni et Anne-Sophie Taszarek
Montreuil-sur-Mer :	Régis Elbez et Jean-Francois Rapin
Saint-Omer :	Jean-Luc Blondel et François Decoster

#### **Somme**

Abbeville :	Jean-Claude Geney et Patricia Poupart
Amiens :	Jean-Charles Geray et Brigitte Fouré
Montdidier :	Colette Von Tokarski et Brigitte Lhomme
Péronne :	Odile Bureau et Julie Codron-Riquier

## Composition indicative

La composition du SPEL vise à associer l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles en présence sur le territoire :

- services de l'État (Direccte, Rectorat)
- services régionaux de la formation et de l'orientation professionnelles
- Pôle emploi
- missions locales
- maisons de l'emploi
- plan locaux pour l'insertion et l'emploi
- Cap emploi
- conseil départemental
- association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)
- réseau consulaire
- partenaires sociaux locaux
- représentants locaux des entreprises/acteurs locaux de développement économique
- collectivités locales
- acteurs locaux de l'apprentissage (*centres de formation d'apprentis...*).